Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF: DDLPV2011024

Signataire: MG/SR

OBJET :Préfiguration d'un centre social sur le quartier du Landy et demandes de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Circulaire CNAF n°56 du 31 octobre 1995,

Vu la lettre-circulaire CNAF LC n° 196 du 27 juillet 1998,

Vu la délibération n°298 du 27 novembre 2008 adoptant le projet de création d'un centre social multi-sites et autorisant le maire à solliciter un agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis,

Vu la délibération n°73 du 7 avril 2011 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2015,

Vu la délibération n°267 du 13 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics des quartiers Cristino Garcia-Landy,

Vu le budget communal,

Considérant l'importance pour la ville de créer un deuxième centre social sur le quartier du Landy comme rappelé dans l'exposé de la délibération n°298 citée ci-dessus et figurant dans les priorités 1 du Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2015 de la ville,

Considérant les résultats positifs en termes de renforcement du lien social du premier centre social « maison pour tous Berty Albrecht » créé en 2010-2011 sur les quartiers nord de la ville,

Considérant le Programme de Rénovation Urbaine mené actuellement sur le quartier Cristino Garcia-Landy,

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE le projet de préfiguration d'un centre social sur le quartier du Landy (site de l'actuel centre Roser);

AUTORISE le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales :

- une demande de subvention d'aide au démarrage pour la période de préfiguration de la structure (mission d'un an),
- une demande d'agrément « animation globale et coordination »,
- une demande de subvention d'investissement pour les travaux (deuxième tranche de restructuration du centre Roser) et pour l'équipement mobilier de ce centre social, ainsi qu'une demande spécifique pour l'espace petite enfance.

AUTORISE le maire à percevoir les subventions accordées par la CAF et à signer les documents correspondants.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire L'Adjoint délégué